



## **ACTION DES RETRAITES CFDT NORMANDIE 3 OCTOBRE 2019**

Nous sommes réunis aujourd'hui à Caen pour dénoncer l'acharnement de ce gouvernement contre les retraités. Oui nous sommes en colère.

Aucun gouvernement avant 2017 n'avait érigé en principe l'érosion organisée et systématique du pouvoir d'achat des retraités, rompant ainsi les règles de notre contrat social.

### **Il faut que cela cesse.**

Le gouvernement actuel a décidé de bousculer les règles d'indexation des pensions au regard de l'inflation.

Après la perte de pouvoir d'achat qu'il nous a imposé en 2018 par le gel des pensions, en 2019 il a fixé la revalorisation des pensions de base à 0,3 %, c'est-à-dire sans tenir compte de la hausse de l'indice des prix de 1,6 % en 2018. Et pour 2020, il est prévu une revalorisation du même ordre. Elle ne tiendra pas compte de l'augmentation réelle des prix. Les retraités avaient déjà été ciblés par le gouvernement en 2017 avec l'augmentation de 1,7 % de la CSG. Cette hausse a été compensée pour tous, sauf pour les retraités.

Les retraités du secteur privé sont aujourd'hui les seuls contributeurs du 1 % au titre de la maladie sur les pensions des retraites complémentaires (Arrco, Agirc, Ircantec).

Dans les trois ans à venir les retraités vont perdre aux alentours de 7 % de pouvoir d'achat. De plus le gouvernement a décidé de ne pas compenser les exonérations de cotisations sociales qu'il décrète, Il va ainsi faire perdre des milliards à la Sécurité sociale, pour ensuite vouloir faire des économies sur notre dos. La CFDT conteste fermement cette décision.

### **Non les retraités ne sont pas des nantis.**

Notre système de retraite est fondé sur la solidarité intergénérationnelle, par un système contributif de retraite par répartition. Les retraités ne volent pas leur retraite, ils y ont contribué alors qu'ils étaient salariés et ce en fonction de leur salaire.

Sommes-nous des nantis avec une pension moyenne de 1391 euros net, et n'oublions que de trop nombreuses basses pensions ne permettant pas de vivre dignement.

Les retraités c'est 55 % de femmes dont les pensions sont de 40 % inférieures à celles des hommes.

Pour la CFDT-Retraitées, les basses pensions sont une priorité, car la pauvreté existe bien chez les retraités. 8 % d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté et ne peuvent prétendre qu'à la prestation sociale ASPA, allocation de solidarité, qui est de 868 euros pour une personne seule.

**Les retraités en ont vraiment assez d'être culpabilisés et d'être la variable d'ajustement des politiques financières publiques : c'est insupportable.**

Le gel des retraites c'est 400 millions d'euros qui n'ont pas été versés en 2018.

La cotisation maladie sur les retraites complémentaires c'est 700 millions d'euros par an qui sont prélevés sur les pensions des seuls retraités du secteur privé qui cotisent aux caisses (Arrco, Agirc, Ircantec).

La hausse de la CSG, sans aucune contrepartie, c'est 4,5 milliards d'euros par an qui seront ponctionnés sur nos pensions.

**Ces atteintes répétées à notre pouvoir d'achat cristallisent un fort mécontentement des retraités.**

Elles démontrent une attitude de mépris de la part du gouvernement qui n'envisage aucune mesure pour compenser l'amputation du pouvoir d'achat des retraités.

**Sur les pensions, la CFDT retraités revendique et propose :**

- Le maintien du pouvoir d'achat des pensions par un retour à leur indexation sur les prix.
- Une revalorisation prioritaire des basses pensions par une augmentation complémentaire uniforme indexée sur l'évolution du salaire moyen.
- Un minimum de pension égal au SMIC net pour une carrière complète.
- La suppression de la cotisation spécifique de 1 % appliquée actuellement sur les seules retraites complémentaires du secteur privé.

**Le coût de la santé, la perte d'autonomie sont des composantes importantes du pouvoir d'achat des retraites.**

Pour les **complémentaires santé**, la participation patronale s'arrête lors du départ à la retraite. L'assuré qui souhaite garder sa complémentaire subit une forte hausse de sa cotisation, puisqu'il doit en supporter l'intégralité. Ainsi, au fil des années, le coût des complémentaires s'est fortement accru.

La promesse du gouvernement précédent, de contrats à prix encadrés, tout en proposant des prestations de bonne qualité, n'a jamais été reprise par le gouvernement actuel, malgré les demandes de la CFDT retraités à ce sujet. Quant à la généralisation du tiers-payant elle est aux oubliettes, pendant que les dépassements d'honoraires médicaux continuent à fleurir.

**Pour toute la CFDT, la question de la perte d'autonomie est un choix de société impliquant des choix budgétaires forts.**

La loi « adaptation de la société au vieillissement » du gouvernement précédent et le récent rapport Libault ouvrent des perspectives très positives, mais montrent aussi l'ampleur de l'effort nécessaire.

Le temps passe et face à cet enjeu de société, le gouvernement n'annonce aucune mesure de financement crédible ! C'est intolérable alors que les perspectives de vieillissement de la population sont bien connues

Pour la CFDT Retraités, l'aide à l'autonomie des personnes âgées nécessite une prise en charge universelle. La société dans son ensemble doit y contribuer.

Depuis le vote de la loi Adaptation de la Société au Vieillissement (loi ASV) en décembre 2015, l'amélioration prévue du montant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), pour la perte d'autonomie à domicile, est insuffisante et nous assistons à une inégalité de traitement sur l'ensemble du territoire.

L'évaluation de la perte d'autonomie est réalisée par le département. C'est lui qui décide du plan d'aide financier accordé.

De nombreux départements ont diminué soit la prise en charge financière soit le nombre d'heures à domicile. La conséquence immédiate est le risque d'un reste à charge important pour les allocataires ainsi que pour leurs familles, quand celles-ci doivent pallier à la prise en charge des frais.

Le financement de la perte d'autonomie ne doit pas être la variable d'ajustement des départements pour des raisons financières ou d'équilibre budgétaire.

**Pour la CFDT Retraités, il faut exiger des règles nationales afin d'assurer une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire.**

Pour les **Ehpad**, la CFDT Retraités milite pour une diminution du reste à charge pour le résident, à défaut pour sa famille. Ce qui devrait s'imposer, puisque la pension moyenne en France est de 1391 euros net, alors que le coût moyen d'un Ehpad dépasse 1850 euros.

Les projets affichés par la loi ASV et le Rapport Libault sont ambitieux, mais il reste encore beaucoup à faire pour répondre aux besoins de services et d'équipements, afin de permettre aux personnes âgées de choisir entre le domicile ou l'établissement.

C'est aussi le moment de revoir les conditions de travail et de salaire des personnels, et ainsi améliorer les conditions de vie des personnes prises en charge.

**Amplifier la mobilisation est nécessaire.**

Car Bercy est à l'affût et les retraités sont une des cibles privilégiés pour les économies budgétaires.

Pour preuve, ce projet récent de supprimer la défiscalisation des emplois à domicile pour les plus de 70 ans, qui à peine annoncé a heureusement été retirée devant le tollé que cette mesure a suscité.

Devant ces menaces et la nécessaire vigilance sur la réforme des retraites, la désunion syndicale est un obstacle. C'est pourquoi nous avons pour objectif de surmonter les différends. C'est la raison pour laquelle la CFDT recherche en permanence les conditions de la plus large alliance possible, et prend des initiatives en ce sens.

Plus précisément, « **Le Pacte du pouvoir de vivre** » est une initiative de la Confédération CFDT et de 18 autres organisations. Aujourd'hui il compte 50 signataires. Ces associations environnementales, d'éducation populaire, de lutte contre la pauvreté, de soutien à l'accueil des migrants, ces confédérations syndicales, fondations et mutuelles, ont la volonté de donner à chacun le pouvoir de vivre, dans un cadre commun en protégeant notre avenir et celui des générations futures.

Parmi les 66 propositions un bon nombre concerne directement les retraités : rénovation énergétique de l'habitat, généralisation des maisons de services publics, réforme fiscale, financement du grand âge et de l'autonomie ...

la cfdt ne se laissera pas piéger par le gouvernement qui veut la division entre les retraités et les actifs.

À la CFDT ce que nous souhaitons, c'est la solidarité intergénérationnelle dans une société plus fraternelle.

Merci pour votre écoute

### **Informations pratiques :**

Cet après-midi nous vous invitons à une réunion débat à 14h, **salle polyvalente des Belles Portes à Hérouville Saint-Clair** sur : "le pouvoir d'achat des retraités et donner à chacun le pouvoir de vivre".

Une délégation sera reçue à la Préfecture à 11h 30.

Nous demanderons qu'elle fasse remonter à nos gouvernants l'exaspération des retraités ainsi que nos revendications

Maintenant nous allons manifester (parcours) pour rappeler qu'avec la CFDT Retraités nous restons attachés à nos revendications et exigeons que chacune et chacun voient partout leur dignité respectée.